REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE ST MICHEL LECLOUCQ (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21850256500011

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 20 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) 30 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 31 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 35 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 36 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 38 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 39 A4 - Etat des provisions Sans Objet A5 - Etalement des provisions Sans Objet A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 40 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 41 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 44 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel 45 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 47 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 48 C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet D2 - Arrêté et signatures 49

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE ST MICHEL LECLOUCQ	BP
85256	COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1297
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	25
CdC Pays de Fontenay-Vendée	

Potentiel fiscal et financier (1)		Voloure per heb	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
695257	883266	0	785.44

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	484.22	601
2	Produit des impositions directes/population	280.8	331
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	636.78	777
4	Dépenses d'équipement brut/population	423.65	276
5	Encours de dette/population	439.17	621
6	DGF/population	184.66	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.5 %	0.44
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.845547 %	0.89
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.67 %	0.36
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.689673 %	0.8

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE				
_	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SEC FONCTIONNEME	-	
V CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES				

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	924 238,38	826 001,50
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 98 236,88
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	924 238,38	924 238,38
•		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	655 425,00	808 389,56
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	304 190,95	273 867,20
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	122 640,81	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 082 256,76	1 082 256,76
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 006 495,14	2 006 495,14

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	204 760,00	0,00	192 660,00	192 660,00	192 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	311 000,00	0,00	317 000,00	317 000,00	317 000,00
014	Atténuations de produits	28 500,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
65	Autres charges de gestion courante	56 470,00	0,00	63 360,00	63 360,00	63 360,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	600 730,00	0,00	602 020,00	602 020,00	602 020,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 987,00		17 143,38	17 143,38	17 143,38
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	619 817,00	0,00	628 038,38	628 038,38	628 038,38
023	Virement à la section d'investissement (5)	158 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 300,00		26 200,00	26 200,00	26 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	183 300,00		296 200,00	296 200,00	296 200,00
	TOTAL	803 117,00	0,00	924 238,38	924 238,38	924 238,38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHMULEES	004 000 00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 924 238,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	54 200,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
73	Impôts et taxes	446 200,00	0,00	442 200,00	442 200,00	442 200,00
74	Dotations et participations	279 150,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 390,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
	Total des recettes de gestion courante	799 940,00	0,00	825 200,00	825 200,00	825 200,00
76	Produits financiers	1,43	0,00	1,50	1,50	1,50
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	700,00	700,00	700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	800 141,43	0,00	825 901,50	825 901,50	825 901,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100,00		100,00	100,00	100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	100,00		100,00	100,00	100,00
	TOTAL	800 241,43	0,00	826 001,50	826 001,50	826 001,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 98 236,88

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 924 238,38

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 482 475,30	304 190,95	549 475,00	549 475,00	853 665,95
	Total des dépenses d'équipement	1 482 475,30	304 190,95	549 475,00	549 475,00	853 665,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 300,00	0,00	70 300,00	70 300,00	70 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 071,08		14 550,00	14 550,00	14 550,00
	Total des dépenses financières	69 371,08	0,00	84 850,00	84 850,00	84 850,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 551 846,38	304 190,95	634 325,00	634 325,00	938 515,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100,00		100,00	100,00	100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 600,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	93 700,00		21 100,00	21 100,00	21 100,00
	TOTAL	1 645 546,38	304 190,95	655 425,00	655 425,00	959 615,95

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	122 640,81
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 082 256,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	377 294,60	273 867,20	85 725,00	85 725,00	359 592,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	717 294,60	273 867,20	85 725,00	85 725,00	359 592,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	67 000,00	0,00	251 500,00	251 500,00	251 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	538 011,68	0,00	152 964,56	152 964,56	152 964,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes financières	605 511,68	0,00	405 464,56	405 464,56	405 464,56
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	1 322 806,28	273 867,20	491 189,56	491 189,56	765 056,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	158 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 300,00		26 200,00	26 200,00	26 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 600,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	276 900,00		317 200,00	317 200,00	317 200,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 599 706,28	273 867,20	808 389,56	808 389,56	1 082 256,76
						+
	F	R 001 SOLDE D'EXI	ECUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	0,00
						=
		TOTAL DES	RECETTES D'	INVESTISSEMEN	T CUMULEES	1 082 256,76

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	296 100,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	192 660,00		192 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	317 000,00		317 000,00
014	Atténuations de produits	29 000,00		29 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 360,00		63 360,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	8 775,00 100,00 0,00	0,00 0,00 26 200,00 0,00	8 775,00 100,00 26 200,00 0,00
022	Dépenses imprévues	17 143,38		17 143,38
023	Virement à la section d'investissement		270 000,00	270 000,00
Déi	penses de fonctionnement – Total	628 038,38	296 200,00	924 238,38

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
•		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	924 238,38

+

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 13 0.00 100,00 100,00 Subventions d'investissement 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 70 300,00 70 300,00 0,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 Total des opérations d'équipement 853 665,95 853 665,95 Neutral. amort. subv. équip. versées 0,00 198 0,00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0,00 0,00 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 0,00 Immobilisations corporelles (6) 0,00 0,00 21 Immobilisations reçues en affectation (6) 22 0,00 0,00 0,00 (9) Immobilisations en cours (6) 21 000,00 23 21 000,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 45... 0,00 0,00 0,00 Total des opérations pour compte de tiers (7) 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 3... 0,00 0,00 0,00 Stocks 020 Dépenses imprévues 14 550,00 14 550,00 <u>Dépenses d'investissement – Total</u> 938 515,95 21 100,00 959 615,95

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	122 640,81
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 082 256,76

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	62 000,00		62 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	442 200,00		442 200,00
74	Dotations et participations	280 000,00		280 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	0,00	16 000,00
76	Produits financiers	1,50	0,00	1,50
77	Produits exceptionnels	700,00	100,00	800,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	ecettes de fonctionnement – Total	825 901,50	100,00	826 001,50

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	98 236,88

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 924 238,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	251 500,00	0,00	251 500,00
13	Subventions d'investissement	359 592,20	0,00	359 592,20
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	21 000,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		26 200,00	26 200,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3,11	270 000,00	270 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
	Recettes d'investissement – Total	612 092,20	317 200,00	929 292,20

·	
0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
152 964,56	AFFECTATION AU COMPTE 1068
=	
1 082 256,76	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	204 760,00	192 660,00	192 660,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	41 000,00	46 000,00	46 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	7 000,00	7 000,00
60612	Energie - Electricité	19 000,00	19 000,00	19 000,00
60621	Combustibles	22 000,00	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60624	Produits de traitement	500,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	600,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	700,00	700,00	700,00
6064	Fournitures administratives	700,00	700,00	700,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	250,00	250,00
611	Contrats de prestations de services	14 000,00	8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	50,00	100,00	100,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 000,00	5 000,00	5 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 000,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	7 000,00	6 500,00	6 500,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	100,00	100,00	100,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	100,00	100,00
6188 6225	Autres frais divers	1 500,00 500,00	1 500,00 500,00	1 500,00 500,00
6226	Indemnités aux comptable et régisseurs Honoraires	2 300,00	800,00	800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	300,00	300,00
6237	Publications	2 800,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	2 800,00	0,00	0,00
6256	Missions	300,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	0,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	4 500,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	10,00	10,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 600,00	1 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	8 000,00	8 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	2 500,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	800,00	800,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	100,00	100,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	4 200,00	4 200,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	1 200,00	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	311 000,00	317 000,00	317 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	4 500,00	4 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	600,00	600,00
6411	Personnel titulaire	176 000,00	201 500,00	201 500,00
6413	Personnel non titulaire	33 000,00	13 000,00	13 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 000,00	35 000,00	35 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 000,00	49 800,00	49 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	750,00	750,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000,00	6 800,00	6 800,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	100,00	500,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	600,00	600,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 500,00	2 250,00	2 250,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	900,00	900,00
014	Atténuations de produits	28 500,00	29 000,00	29 000,00
V14	Attenuations de produits	20 300,00	29 000,00	∠9 UUU,UL

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		budget precedent (2)	` ,	
739211	Attributions de compensation	27 500,00	27 900,00	27 900,00
65	Autres charges de gestion courante	56 470,00	63 360,00	63 360,00
6531	Indemnités	41 500,00	45 000,00	45 000,00
6532	Frais de mission	870,00	300,00	300,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 500,00	4 400,00	4 400,00
6535	Formation	360,00	260,00	260,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6542	Créances éteintes	700,00	700,00	700,00
6558	Autres contributions obligatoires	450,00	1 500,00	1 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 800,00	6 000,00	6 000,00
658821	Secours d'urgence	500,00	600,00	600,00
65888	Autres	1 890,00	1 500,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
ТОТА	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	600 730,00	602 020,00	602 020,00
66	Charges financières (b)	11 000,00	8 775,00	8 775,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 500,00	10 500,00	10 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-2 125,00	-2 125,00
6688	Autres	500,00	400,00	400,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	7 987,00	17 143,38	17 143,38
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	619 817,00	628 038,38	628 038,38
023	Virement à la section d'investissement	158 000,00	270 000,00	270 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	25 300,00	26 200,00	26 200,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	25 300,00	26 200,00	26 200,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	183 300,00	296 200,00	296 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	183 300,00	296 200,00	296 200,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	803 117,00	924 238,38	924 238,38

	·
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	924 238,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 125,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 125,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	25 000,00	25 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	54 200,00	62 000,00	62 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	960,00	1 500,00	1 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	140,00	150,00	150,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 200,00	3 500,00	3 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	48 000,00	46 000,00	46 000,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	0,00	10 000,00	10 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	1 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	700,00	850,00	850,00
73	Impôts et taxes	446 200,00	442 200,00	442 200,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	359 000,00	364 000,00	364 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	200,00	200,00	200,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	38 000,00	38 000,00	38 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	49 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	279 150,00	280 000,00	280 000,00
7411	Dotation forfaitaire	189 800,00	189 500,00	189 500,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	18 000,00	20 000,00	20 000,00
744	FCTVA	8 500,00	9 000,00	9 000,00
7472	Participat° Régions	350,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	500,00	500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	26 000,00	26 000,00	26 000,00
7488	Autres attributions et participations	2 500,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 390,00	16 000,00	16 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	16 000,00	16 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	390,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	799 940,00	825 200,00	825 200,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			
76	Produits financiers (b)	1,43	1,50	1,50
761	Produits de participations	1,43	1,50	1,50
77	Produits exceptionnels (c)	200,00	700,00	700,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	800 141,43	825 901,50	825 901,50
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100,00	100,00	100,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	100,00	100,00	100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	100,00	100,00	100,00
1	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	800 241,43	826 001,50	826 001,50

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	98 236,88
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	924 238,38

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	14 000,00	93 000,00	93 000,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	181 377,44	283 475,00	283 475,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	28 316,44	162 000,00	162 000,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	25 784,40	0,00	0,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	142 471,48	0,00	0,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
110	Opération d'équipement n° 110 (5)	803 491,94	7 000,00	7 000,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	284 033,60	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 482 475,30	549 475,00	549 475,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 300,00	70 300,00	70 300,00
1641	Emprunts en euros	37 100,00	64 100,00	64 100,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	6 200,00	6 200,00	6 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 071,08	14 550,00	14 550,00
	Total des dépenses financières	69 371,08	84 850,00	84 850,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	00,0
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 551 846,38	634 325,00	634 325,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100,00	100,00	100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	100,00	100,00	100,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	100.00	100.00	100,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	93 600,00	21 000,00	21 000,00
2313	Constructions	23 800,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	69 800,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	93 700,00	21 100,00	21 100,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 645 546,38	655 425,00	655 425,00

	_
RESTES A REALISER N-1 (11)	304 190,95
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	122 640,81
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 082 256,76

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	377 294,60	85 725,00	85 725,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	81 745,00	20 300,00	20 300,00
1323	Subv. non transf. Départements	209 666,60	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	65 883,00	63 125,00	63 125,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	2 300,00	2 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	340 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	340 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	717 294,60	85 725,00	85 725,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	605 011,68	404 464,56	404 464,56
10222	FCTVA	65 000,00	250 000,00	250 000,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	1 500,00	1 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	538 011,68	152 964,56	152 964,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes financières	605 511,68	405 464,56	405 464,56
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 322 806,28	491 189,56	491 189,56
021	Virement de la sect° de fonctionnement	158 000,00	270 000,00	270 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	25 300,00	26 200,00	26 200,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	190,00	200,00	200,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	23 560,00	24 450,00	24 450,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	940,00	950,00	950,00
28051	Concessions et droits similaires	610,00	600,00	600,00
TOTAL DI	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	183 300,00	296 200,00	296 200,00
041	Opérations patrimoniales (9)	93 600,00	21 000,00	21 000,00
2031	Frais d'études	55 250,00	20 500,00	20 500,00
2033	Frais d'insertion	5 350,00	500,00	500,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	276 900,00	317 200,00	317 200,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 599 706,28	808 389,56	808 389,56
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)			

	'
RESTES A REALISER N-1 (10)	273 867,20
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 082 256,76

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1) LIBELLE : Acquisitions diverses

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	194 359,28	a 0,00	93 000,00	b 93 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	194 359,28	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
2111	Terrains nus	85 498,05	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 902,38	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2184	Mobilier	38 011,09	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 947,76	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-93 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1) LIBELLE : Bâtiments

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	309 670,65	a 16 502,51	283 475,00	b 283 475,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	309 670,65	16 502,51	283 475,00	283 475,00	0,00
2313	Constructions	309 670,65	16 502,51	283 475,00	283 475,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-299 977,51
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1) LIBELLE : Voiries diverses

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	247 253,80	a 19 145,68	162 000,00	b 162 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 949,30	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00
2031	Frais d'études	14 228,40	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	720,90	0,00	500,00	500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 359,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	7 359,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 073,48	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 073,48	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	216 872,02	19 145,68	151 000,00	151 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	216 872,02	19 145,68	151 000,00	151 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-181 145,68
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions pouvelles

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1) LIBELLE : Plan Local d'Urbanisme

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	27 650,12	a 9 594,80	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 650,12	9 594,80	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	27 650,12	9 594,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-9 594,80
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1) LIBELLE : Extension atelier municipal

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	169 952,65	a 4 686,87	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	169 952,65	4 686,87	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	169 952,65	4 686,87	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-4 686,87
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1) LIBELLE : AIDE HABITAT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 000,00	a 0,00	3 000,00	b 3 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-3 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1) LIBELLE : Aménagements de la Pagerie

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	710 730,31	a 55 353,58	7 000,00	b 7 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 613,00	13 441,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	12 613,00	13 441,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	698 117,31	41 912,58	7 000,00	7 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	698 117,31	41 912,58	7 000,00	7 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-62 353,58
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1) LIBELLE : Maison d''Assistantes Maternelles

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	65 512,64	a 198 907,51	1 000,00	b 1 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 512,64	198 907,51	1 000,00	1 000,00	0,00
2313	Constructions	65 512,64	198 907,51	1 000,00	1 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-199 907,51
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat		-					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					870 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					870 000,00									
10001529960	CREDIT AGRICOLE LA ROCHE SUR YON	03/09/2019	2019-10-15	15/04/2020	220 000,00	F		0,460	0,460	EURO	S	X Autres	N	A-1
10001593661	CREDIT AGRICOLE LA ROCHE SUR YON	03/09/2019	2019-12-13	15/03/2020	120 000,00	F		0,630	0,630	EURO	Т	X Autres	N	A-1
8366222	CAISSE EPARGNE	28/03/2013	2013-05-07	15/09/2013	300 000,00	F		3,800	3,800	EURO	Т	X Autres	N	A-1
MON241178EUR/0251662/001	CAISSE FRANCAISE DE FINACEMENT LOCAL	04/07/2006	2006-08-21	01/09/2007	230 000,00	F		4,040	4,040	EURO	Α	С	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
(Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor					0,00									
(total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux					0,00									
du Trésor (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers					0,00									
locataires-acquéreurs (total)														

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					870 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		569 601,82					64 056,22	10 278,50	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		569 601,82					64 056,22	10 278,50	0,00	0,00	
10001529960 10001593661	N N	0,00	A-1 A-1	220 000,00 120 000,00	12,00 15,00	FF		0,460 0,630	17 873,59 7 652,29	991,47 742,10	0,00	0,00	
8366222 MON241178EUR/0251662/001	N N	0,00	A-1 A-1	190 498,40 39 103,42	8,50 2,00	F		3,800 4,040	19 365,77 19 164,57	6 965,15 1 579,78	0,00 0,00	0,00 0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	IV	0,00	A-1	0,00	2,00	'		4,040	0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

			Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt							
(Po	Nature ur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
	Total général		0,00		569 601,82					64 056,22	10 278,50	0,00	0,00	

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		71211 111 020		TITION DE L'ENCO			
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	569 601,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au Annu	Dette en capital au Annuité à payer au Dont	ont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
AMENAGEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE	49 568,00	6 196,00	18 588,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): 500 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations incorporelles	3	24/03/2009
L	Frais études documents d'urbanisme	2	24/03/2009
L	Frais études-insertion non suivies realisations	5	24/03/2009
L	Subventions équipement versées Infrastructures	30	10/07/2012
L	Subventions équipement versées Biens immos	15	10/07/2012
L	Subventions équipement versées Biens mobiliers	5	10/07/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 950,00	I 84 950,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	70 300,00	70 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	64 100,00	64 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 200,00	6 200,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	14 650,00	14 650,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	100,00	100,00
020	Dépenses imprévues	14 550,00	14 550,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	84 950,00	304 190,95	122 640,81	511 781,76

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	548 700,00	III 548 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		251 500,00	251 500,00
10222	FCTVA	250 000,00	250 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00	1 500,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	s propres internes de l'année (b) (3)	297 200,00	297 200,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	200,00	200,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	24 450,00	24 450,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	950,00	950,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	600,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	270 000,00	270 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	548 700,00	273 867,20	0,00	152 964,56	975 531,76

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	511 781,76
Ressources propres disponibles	IV	975 531,76
Solde	V = IV - II (6)	463 750,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	mobilis pr d'amort	ée de ation et ofil ssement orunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	1	d	à la date lu budge	t (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	ľex	ntie au cours de ercice
	Année	Profil	5					sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	,,	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 316 315,98	247 541,19											8 855,47	12 383,30
0	1998	X Autres	PLA LOCATIFS PLATANES	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	159 004,32	23 893,10	11,00	А	F		4,300	F		4,300	A-1	EURO	1 027,40	1 744,27
0	1998	X Autres	PLA Locatif Platanes	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 056,13	2 863,38	11,00	А	F		4,300	F		4,300	A-1	EURO	123,13	209,05
0	1995	X Autres	Locatifs du Cerisier	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 389,43	19 606,68	8,00	А	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	1 137,19	1 995,21
0	1994	X Autres	Locatifs rue du Cerisier	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	192 977,58	22 598,24	7,00	А	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	1 310,70	2 708,76
0	1988	X Autres	Locatifs Maison Neuve	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	159 888,52	8 015,61	3,00	А	F		4,940	F		4,940	A-1	EURO	395,97	2 544,25
0	2012	X Autres	Prêt construction de 7 logts Noisetiers	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	635 000,00	170 564,18	33,00	А	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	4 861,08	3 181,76
TOTAL GENERAL					1 316 315,98	247 541,19											8 855,47	12 383,30

COMMUNE DE ST MICHEL LECLOUCQ - COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ - BP - 2020

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	21 238,77
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	74 334,72
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	95 573,49
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0,00
Tart add garantide a comprant adder adde at the act oxordide on 70 (o)	.,	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
, ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 1,91	
Adjoint administratif territorial	С	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91	
Rédacteur Principal de 2ème Classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,60	3,60	3,60	0,00	3,60	
Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00 1,00	0,69 0,91	1,69 1,91	1,69 1,91	0,00 0,00	1,69 1,91	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	1,74	1,74	1,74	0,00	1,74	
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	С	0,00	1,74	1,74	1,74	0,00	1,74	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91	
Adjoint territorial d'animation	С	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	5,16	8,16	8,16	0,00	8,16	

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT					
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)				
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00						
Adjoint d'animation territorial	С			0,00	3-a°	CDD				
Adjoint technique territorial	С			0,00	3-1	CDD				
Adjoint technique territorial	С			0,00	3-1	CDD				
TOTAL GENERAL				0,00						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.

 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de servicaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établis de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie Place de la Mairie 85200 Saint Michel le Cloucq (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/2020 - PLA LOCATIFS PLATANES	0		CAISSE DEPOTS ET	29 460,97
01/01/2020 - PLA Locatif Platanes	0		CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 530,85
01/01/2020 - Locatifs du Cerisier	0		CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 922,01
01/01/2020 - Locatifs rue du Cerisier	0		CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 825,52
01/01/2020 - Locatifs Maison Neuve	0		CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 424,69
01/01/2020 - Prêt construction de 7 logts Noisetiers	0		CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 552,64
Subventions supérieures à 75 000 € ou				
représentant plus de 50 % du produit				
figurant au compte de résultat de				
l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, \ldots).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT		
Etablissements publics de coopération intercommunale					
SyDEV	22/12/2010	sans fiscalité propre	0,00		
SIAEP Forêt de Mervent	01/06/2011	sans fiscalité propre	0,00		
CdC Pays Fontenay-Vendée	01/01/2017	TPU	0,00		
Autres organismes de regroupement					
e-collectivités vendée	01/01/2014	sans fiscalité propre	0,00		

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

COMMUNE DE ST MICHEL LECLOUCQ - COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES:
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 21/02/2020

Présenté par Yves BILLAUD, Maire (1), A Saint Michel le Cloucq, le 03/03/2020 Yves BILLAUD, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Saint Michel le Cloucq, le 03/03/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	•
BAZANTE Estelle	
BILLAUD Yves	
BRONDY Alain	
CHARBONNEAU Dominique	
COGNEE Agnès	
GAIGNET Pascal	
GUILLON Francis	
HILAIREAU Jacques	
HOUSSIN TOURANE Florence	
LAFFICHER Laurent	
METAIS Frédéric	
NARDIN Patricia	
POUZIN Anita	
RAGUIN Pierrette	

Certifié exécutoire par Yves BILLAUD, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.